

quels nous sont parvenus à travers les âges. Quelques membres du barreau de la Saskatchewan n'étant qu'à leurs débuts, il leur fallait des chefs dans cette nouvelle sphère pour leur inculquer ces principes élevés et les garder de leurs conseils. Nous avons toujours écouté avec attention les opinions exprimées par le sénateur Willoughby dans cette enceinte ou dans nos comités. C'est avec chagrin que, durant la dernière session, nous avons vu décliner sa santé. Son départ de nos rangs est une grande perte pour cette Chambre et pour le pays.

Le sénateur Belcourt, comme l'a dit mon très honorable ami, est né à Toronto et a reçu son éducation dans la province de Québec. Mon camarade à l'Université, il fut admis à peu près en même temps que moi au barreau de Montréal. Je me souviens qu'il me confia un jour sa décision de venir s'établir sur la rive ontarienne de la rivière Ottawa, où nul avocat français ne s'était encore présenté au barreau de la province d'Ontario, bien que quelques avocats de l'autre rive y eussent ouvert des bureaux. Son premier soin fut de se rendre à Toronto pour obtenir sa licence de la province d'Ontario et, en peu de temps, ses connaissances légales, unies à un jugement sain, lui amenèrent une nombreuse clientèle.

Je ne parlerai que brièvement du rôle joué par le sénateur Belcourt à la Chambre des communes. Mon très honorable ami l'a vu à l'œuvre. Là, comme partout où il a passé, il a fait preuve d'un courage et d'une ténacité à toute épreuve. Toute sa vie il a été malade. De nombreuses hémorragies épuisaient ses forces, et souvent il s'est trouvé aux portes de la mort. Mais il tenait bon parce que, me dit-il plus d'une fois, il ne pouvait mourir quand de si lourdes responsabilités pesaient sur ses épaules. Son heure n'était pas encore venue, et il a continué à vivre.

Quand le règlement 17, auquel mon très honorable ami a fait allusion, a été établi dans la province d'Ontario, le sénateur Belcourt devint le chef de ses compatriotes. Pendant dix-sept ans, il lutta contre ce règlement, sans trêve et sans merci, l'attaquant partout, à la tribune publique et au prétoire. Il ne se retira de l'arène que lorsqu'il eut réussi à former la "Unity League", de Toronto, union composée d'hommes influents et d'une éducation supérieure de cette ville qui prirent les armes pour la défense de la minorité. Le sénateur Belcourt entretenait avec eux et avec le premier ministre de la province d'Ontario une correspondance suivie et remplie de conseils. Il vit enfin le jour du triomphe. Toujours il agit d'après la conviction qu'il avait de suivre le droit chemin et, comme mon très honorable

L'hon. M. DANDURAND.

ami l'a fait remarquer, sa conduite n'a jamais heurté les sentiments de qui que ce soit.

Comme président du groupe canadien de l'Union interparlementaire, il a assisté à plusieurs assemblées en Europe. En 1925, après l'assemblée de l'Union interparlementaire, à Washington, où s'étaient réunis des délégués venant de toutes les parties du globe, il prit charge, avec notre honorable ami de Montarville (l'honorable M. Beaubien), de ces centaines de délégués et les amena visiter le Canada, réussissant à les convaincre que notre pays offre une belle vie à ceux qui viennent y demeurer, et à ceux qui le visitent une idéale hospitalité.

Durant la guerre, il fit partie d'une délégation de parlementaires qui se rendirent en Europe. Interprète choisi de leurs sentiments à l'Élysée de Paris, il prononça un discours en présence du Président de la République française, lequel remarqua plusieurs fois, dans la suite, que le discours du sénateur Belcourt était un de ceux dont on se souviendra longtemps. En 1924, il assista, à Londres, à la Conférence des réparations de guerre, où fut arrêté un accord que je n'appellerai pas final—car je ne suis pas sûr que le projet Dawes soit considéré comme final—et là encore il fit honneur au Canada et à lui-même.

J'unis ma voix à celle de mon très honorable ami pour offrir les sympathies de cette Chambre à la famille dévouée, dont tous les membres nous sont chers, de notre collègue disparu.

L'honorable GUSTAVE LACASSE: Honorables collègues, je désire me joindre aux sénateurs qui m'ont précédé pour honorer la mémoire de ceux de nos collègues qui nous ont quittés pour toujours, depuis la dernière session, et déposer l'hommage de mes profonds regrets et de ma cordiale sympathie sur une tombe qui m'est particulièrement chère, celle de l'homme qui était dans cette Chambre le doyen des sénateurs de ma province.

Je ne voudrais pas répéter inutilement les paroles qui viennent d'être si éloquemment exprimées à son sujet par les honorables leaders de cette Chambre.

Je n'ai pas l'honneur d'appartenir à la génération du sénateur Belcourt, à cette pléiade d'hommes éminents qui firent avec lui leur ascension graduelle et rapide dans la vie publique de notre pays, et dont la plupart, grâce à Dieu, sont encore avec nous. Mais j'eus le privilège de partager certaines des responsabilités et certains des devoirs de ce collègue défunt, et de m'associer à ses travaux sur un champ d'action où se joua le sort de la race française en dehors de la province de Québec; en échange de sa confiance et